

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 13 octobre 1999, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Je vous sou mets le dossier d'acquisition, par la communauté urbaine de Lyon, de sept caves appartenant à la copropriété de l'immeuble situé 12, rue Pelletier à Lyon 4°.

Ces caves seraient nécessaires à la création d'un passage traversant sous immeuble, inscrit en réserve de voirie au plan d'occupation des sols. Le percement de l'immeuble cadastré sous le numéro 34 de la section AS permettrait ainsi d'assurer la continuité de la piste cyclable et le passage des piétons.

Pour réaliser les travaux, l'appartement du rez-de-chaussée, propriété communautaire constituant le lot privatif n° 1 et représentant les 105/1 000 de la copropriété ainsi que la totalité des caves, serait démoli.

Aux termes du procès-verbal qui vous est présenté, l'assemblée générale des copropriétaires a décidé à l'unanimité de céder toutes les caves représentant des parties communes de la copropriété. La Communauté urbaine achèterait lesdites caves au prix de 50 000 F admis par les services fiscaux. Elle prendrait aussi en charge l'ensemble des frais liés à cette opération (acte notarié, modificatif du règlement de copropriété, etc.). Les travaux de percement de l'immeuble ainsi que les frais d'étude sont estimés à 534 000 F, l'aménagement de voirie est évalué à 350 000 F ;

**B - Propose de délibérer comme suit ;**

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** cette opération.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer tous les actes et documents nécessaires à sa réalisation.

**3° - La dépense** en résultant ainsi que les frais d'acte notarié estimés à 50 000 F seront prélevés sur les crédits ouverts au budget de la Communauté urbaine - exercice 2000 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0034 pour l'acquisition - compte 231 210 - fonction 822 - opération 0346 pour les frais d'étude et travaux de percement dans l'immeuble et compte 231 510 - fonction 822 - opération 0034 pour les travaux de voirie.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,